Image not found or type unknown

Plus d'acces antenne collective

Par **Baloo77**, le **17/08/2015** à **13:02**

Bonjour,
Faisant parti d'une copropriété dont un grand nombre de copropriétaires ne payent pas leurs charges depuis de nombreuses années et pour lequel le syndic n'a pas agit efficacement (sommes dues 9000€ à l'EDF) l'électricité a donc été coupée sur les parties communes ce qui a généré une coupure de l'antenne collective.
Nous sommes des personnes âgées nous risquons de chuter dans les escaliers et nous n'avons plus de TV.
Ma question est la suivante:
Avons nous un recours possible pour notre sécurité et qu'en est-il de notre droit à l'antenne.
N'ayant plus certains services dans quelles mesures pouvons nous impacter nos charges : blocage des fonds sur un compte bloqué à la caisse des dépôts jusqu'à régularisation de la situation?
merci de votre aide
cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés